# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 6 JUIN 1848.

Imprimé et publié par
**MAGNE & WEISSE.**
No 81, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 6 JUIN 1848.

## LES DÉMOCRATES ET LEUR CANDIDAT.

Les démocrates semblent avoir pris à tâche de détruire eux-mêmes la popularité du général Cass. Le Sud et le Nord l'attaquent avec une touchante unanimité. Les deux Etats insurgés sont New-York et la Caroline du Sud. A New-York on reproche au candidat locofoco d'être partisan de l'esclavage; dans la Caroline du Sud, on l'anathématise comme abolitionniste. Voilà ce que c'est que de chercher à ménager, comme on dit vulgairement, la chèvre et le choux. En ne voulant déplaire ni aux abolitionnistes ni aux partisans de l'esclavage, M. Cass s'est fait d'irréconciliables ennemis des uns et des autres. N'est-ce pas là une preuve évidente que sa fameuse déclaration de principes est loin d'être claire, loin d'être franche et sincère? S'il avait eu plus d'audace, s'il avait le courage de ses convictions, s'il avait dit aux abolitionnistes: Je suis partisans de l'esclavage, ou aux partisans de l'esclavage: Je suis abolitionniste, et cela sans arrière-pensée, sans circonlocutions, sans ménagement, on aurait tenu compte de sa loyauté, et les deux fractions lui auraient peut-être accordé leurs suffrages. Mais le général Cass est diplomate; il a voulu jouer au plus fin, et il comprendra à ses dépens que les électeurs ne sont pas dénués de perspicacité.

Afin que l'on ne croie pas que nous inventons, pour l'amusement de nos lecteurs, les dissentions que nous leur signalons, nous allons citer quelques lignes de l'*Evening Post*, journal publié à New-York:

"M. Cass n'a pas reçu à proprement parler les deux tiers des suffrages, car le chiffre n'a pas été calculé sur le nombre total des délégués, mais seulement de ceux qui ont concouru à l'élection. Si les représentans de New-York avaient pu exercer leur droit, M. Cass n'eut pas été nommé. Les amis de cet aspirant ont compris qu'il fallait exclure ou neutraliser le vote de notre délégation.

"Neuf des voix enregistrées pour M. Cass lui ont été données par un commandeur de nègres de la Caroline du Sud, nommé à la convention par quelques compères du voisinage. Cet individu, ainsi désigné, a voté pour tout l'Etat. Or, il est évident que M. Cass ne sera pas soutenu dans la Caroline du Sud s'il ne fait pas une nouvelle déclaration de principes sur l'esclavage. Le choix de la convention n'a pas été non plus ratifié à l'unanimité. Les délégués de l'Alabama et de la Géorgie ont refusé de l'approuver à moins que les amis de M. Cass ne s'expliquassent sur l'esclavage.

"Que signifie donc ce choix? Il a été fait par une assemblée mutilée et formée de telle sorte que l'on ne peut pas dire qu'elle représentait l'opinion publique...."

L'organe des *Barnburners*, comme on le voit, n'y va pas de main morte. Il faut convenir que ce langage est passablement clair et qu'il ne présage rien de bon pour l'avenir de nos adversaires. Mais ce n'est pas tout; citons maintenant quelques lignes du *New-York Globe*:

"Nous ne regrettons pas que l'on ait désigné de préférence M. Cass parmi les partisans de l'esclavage, car la démocratie de notre candidat a souvent et pleinement exprimé son opinion sur cet homme. Sa conduite politique dans plusieurs circonstances, mais surtout son sentiment sur l'esclavage dans les territoires, lui ont valu le mépris grâce pour Cass (du peuple de cet Etat, et nous sommes heureux que l'occasion se présente de le lui prouver aux élections."

Ce même journal ajoute un peu plus loin:

"New-York a été outragé et insulté; notre vengeance sera complète et restera long temps dans la mémoire de ceux qui ont voulu, etc., etc., etc."

Maintenant lisez les journaux de Charleston, et vous verrez que Cass y est traité d'abolitionniste. Le pauvre candidat démocratique est exposé à un feu croisé, à ce que le général Scott appellerait *a fire in front and a fire in the rear*. Comment sortira-t-il de ce mauvais pas? Quelque féconde que soit son imaginative, il ne s'en tirera pas. Le mal est fait. Lui est-il possible de revenir sur sa déclaration au sujet du proviso-Wilmot et de s'exprimer en termes moins équivoques? Non, parce qu'il se mettrait à dos toute la phalange des *satisfaits*, abolitionnistes ou non, qui se contentent de sa déclaration et qui l'interprètent complaisamment selon leurs sympathies ou leurs opinions particulières.

Le journal officiel prêche en vain l'oubli du passé et la bonne harmonie pour l'avenir. Il est amusant de voir la peine que se donne M. Ritchie pour prouver aux deux fractions rivales de New-York qu'elles ont également tort ou également raison. Mais ses efforts sont vains. La scission est trop éclatante pour qu'un rapprochement soit possible. Il y a entre les partisans de l'esclavage et les abolitionnistes un abîme que creusent incessamment les âpres discussions de la presse et où M. Cass doit infailliblement être précipité.

Le traité de paix.—Le général Butler, dans une lettre adressée au général Brook, et portant la date du 26 mai au soir, dit que le traité de paix a été ratifié par le Sénat à une majorité de 33 voix contre 4, et que l'échange des ratifications aurait probablement lieu le lendemain. Le général Butler annonce également que l'armée, composée de 27,000 hommes, se trouvera sur la côte dans une vingtaine de jours, et qu'il a besoin immédiatement de navires pour transporter les troupes aux Etats-Unis.

Encore les Indiens.—Les journaux de St-Louis, du 29 mai, annoncent que la colonie des Mormons, à Salt Lake, a été attaquée par les Indiens. Des hommes, des femmes et des enfans ont été massacrés. On ne sait à quelle cause attribuer ces hostilités inattendues, mais il paraîtrait, d'après les nouvelles que nous avons déjà reçues de l'Orégon, que les Indiens ont résolu d'attaquer sur tous les points à la fois les petites colonies américaines, parsemées dans les déserts de l'Ouest. Les émigrans sont en proie à de vives alarmes. Il faudrait un corps de troupes considérable pour les protéger, car les Indiens se réunissent partout en armes et menacent les blancs. On rapporte qu'un convoi parti du fort Leavenworth a été attaqué par les Indiens à Walnut Cruck, et que vingt Américains ont été tués.

New-Jersey.—Les whigs du New-Jersey se sont réunis en convention le 24 du mois dernier, à Trenton, et ont nommé sept délégués pour les représenter à la convention nationale. Trois d'entre eux voteront au premier scrutin pour le général Taylor.

Incendies.—Les incendies deviennent chaque jour plus fréquens dans les villes du Nord. A Dorchester, dans le Massachusetts, une grande manufacture a été détruite ces jours derniers par les flammes. Une autre manufacture a été également consumée à Hitchcocksville, dans le Connecticut, ainsi qu'une tannerie de New-York, estimée à $22,000. A Baltimore, le feu a éclaté le 28 mai au soir, dans une manufacture de cotonnades et a consumé ce bâtiment ainsi que sept grandes maisons à trois étages, seize autres jolies maisons dans une rue adjacente, et quatre maisons à quatre étages dans Lexington Street, sans compter nombre d'autres petits édifices d'une moindre valeur, et une seconde manufacture. La perte des deux manufactures seule est estimée à cent mille piastres. Cinq autres incendies ont éclaté à Baltimore de samedi soir à lundi matin.

Le général Scott.—Ce brave officier est arrivé à Baltimore dans la nuit du 27 mai: il se dirigeait vers la ville de Frederick où la cour d'enquête siège actuellement. Le général Scott a été accueilli à Baltimore au milieu des transports de l'enthousiasme général: les populations semblent vouloir lui faire oublier la disgrâce imméritée dont l'a frappé le gouvernement.

Consul-général a New-York.—M. Simoxnet a été nommé par un décret du 6 mai, consul-général de France à New-York.

Iowa.—On écrit de l'Iowa que la candidature du général Taylor est très populaire dans cet Etat. Le vote électoral de l'Iowa lui est d'avance acquis. Beaucoup de démocrates lui donneront leurs suffrages.

Havane.—Nous avons reçu hier des journaux de la Havane du 27 mai. Nous y trouvons quelques détails plus récents sur les événemens de Venezuela. Il était question, aux dernières dates, de déposer le vice-président Urbaneja, et de nommer à sa place Guzman. La législature de Venezuela a clos sa session le 21 avril au soir.

### Chronique Locale.

Conseil de la Municipalité No Un.—Les aldermen devaient se réunir hier soir; mais faute de quorum, la séance a été ajournée à lundi prochain. Le maire convoquera probablement le Conseil pour jeudi prochain.

1re Cour de District.—Rien d'intéressant à la 1re Cour de District. Quelques affaires civiles y ont été appelées. Le shérif est actuellement occupé à faire le tirage d'un jury pour le mois de juin.

Blessures.—Le 26 du mois dernier, une femme nommée Brown s'est introduit à l'aide d'effraction dans le domicile de M. Michael Dailey, et a blessé celui-ci d'un coup de couteau à la main droite. La prévenue a été interrogée hier par le recorder Seuzeneau et envoyé à la Cour criminelle.

—L'examen de John Fromentin, homme de couleur libre, a eu lieu hier à midi, devant le recorder Génois. Il est accusé, on se le rappelle, d'avoir blessé grièvement d'un coup de rasoir M. William Spriggs, chez un barbier de la rue Bienville. Le recorder l'a envoyé à la Cour criminelle.

Recorder Génois.—Charlotte Lattimore, femme de couleur libre, a dénoncé hier au recorder Génois le nommé Bernard Couvent, homme de couleur libre. Ce dernier est accusé d'avoir pénétré de vive force dans le domicile de la plaignante.

—La femme Elizabeth Heath a fait un affidavit contre la femme Fanny M. Smith. Celle-ci est accusée d'avoir pénétré dans le domicile de la plaignante et de l'avoir blessée d'un coup de poignard. Fanny a été arrêtée et a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa prochaine comparution.

Enquête.—Le coroner a pratiqué hier une enquête sur le corps d'un petit enfant blanc, nommé David Wilson, âgé d'environ 14 ans. Le cadavre a été retiré du fleuve, vis à vis la rue Julie, 2me Municipalité. Le jeune Wilson s'est noyé dimanche dernier en jouant sur le fleuve.

Vol.—Vendredi dernier, des voleurs se sont introduits dans le domicile de M. Joseph Trigo, dans les limites de la 1re Municipalité, et ont réussi à enlever divers outils. Celui-ci ayant des soupçons sur un nommé Peter Robertson, l'a fait arrêter hier. Il n'a pas encore subi son interrogatoire.

Recorder Baldwin.—La femme Sarah Delanay et la femme Quinn comparaissaient hier matin devant le recorder Baldwin, pour avoir vendu des liqueurs sans licence. La première a été envoyée pardevant la Première Cour de District, et la seconde relaxée faute de preuves.

—Le watchman Hayes a déclaré que, dans la nuit de samedi dernier, ayant voulu rétablir l'ordre parmi des gens qui se battaient, il a été frappé d'un coup de bâton par le nommé H. Johnson. Celui-ci a été arrêté et envoyé pardevant la Première Cour de District.

### CONGRES.

Sénat—27 mai—Pas de séance.

Chambre des représentans.—La chambre vote, après une troisième lecture, un bill qui autorise MM. Howard et fils à introduire dans leur ligne de steamers deux navires espagnols jusqu'à ce que tous les vapeurs américains soient terminés. La chambre vote également les bills suivans: "Acte accordant aux steamers espagnols le droit de faire escale dans les ports américains aux mêmes conditions que les steamers américains que le gouvernement espagnol a autorisés à toucher à la Havane;"—"Acte pour compléter la loi relative aux terres publiques du Mississipi."

Sur motion de M. Rockwell, la chambre se constitue en comité général pour délibérer sur certains bills qu'appelle l'ordre du jour. A deux heures, la séance est levée.

Election dans la Caroline du Sud.—Il paraît que M. H. H. Thompson n'a pas été élu représentant au Congrès, en remplacement de M. Black, décédé. C'est le général Wallace qui a été désigné; il a reçu 2,139 voix, tandis que M. Thompson n'en a reçu que 2,134.

### REVUE DES JOURNAUX FRANÇAIS.

Nous avons reçu par la malle d'hier nos masses de journaux français venues par l'*Hibernia*. Nous y puisons ce qui s'y trouve de plus intéressant. Voici d'abord le rapport du gouvernement provisoire, rédigé par Lamartine.

M. Lamartine: Je vais avoir l'honneur de donner lecture à l'Assemblée du rapport délibéré par le gouvernement provisoire.

Citoyens représentans,

Au moment où vous entrez dans l'exercice de votre souveraineté, au moment où nous remettons entre vos mains les pouvoirs d'urgence que la Révolution nous avait provisoirement confiés, nous vous devons d'abord compte de la situation où nous avons trouvé et où nous trouvez vous-même la patrie.

Une révolution a éclaté le 24 février. Le peuple a renversé le trône; il a juré sur ses débris de régner désormais seul et tout entier par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser pour arriver en ordre et sans anarchie à son règne unanime et définitif.

Notre première pensée a été d'abréger cet interrègne, en convoquant aussitôt la représentation nationale, en qui seule réside le droit et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement, tremblans d'accepter, pressés de restituer le dépôt des destinées de la patrie, nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

Le trône renversé, la dynastie s'exilant elle-même, nous ne proclamâmes pas la République; elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation.

Notre première pensée, comme le premier besoin du pays, après la proclamation de la République, fut le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans Paris; dans cette œuvre qui eût été difficile et plus méritoire dans un autre temps et dans un autre pays, nous fûmes aidés par le concours des citoyens.

Pendant qu'il tenait encore d'une main le fusil dont il venait de foudroyer la royauté, ce peuple magnanime relevait de l'autre main les vaincus et les blessés du parti contraire; il protégeait la vie et la propriété des habitans, il préservait les monumens publics; chaque citoyen, à Paris, était à la fois soldat de la liberté et magistrat volontaire de l'ordre.

L'histoire a enregistré les innombrables actes d'héroïsme, de probité, de désintéressement, qui ont caractérisé ces premières journées de la République. Jusqu'ici on avait quelquefois flatté le peuple en lui parlant de ses vertus: la postérité, qui ne flatte pas, trouvera toutes les expressions au-dessous de la dignité du peuple de Paris.

Ce fut lui qui nous inspira le premier décret destiné à donner sa vraie signification à la victoire, le décret d'abolition de la peine de mort en matière politique. Il l'inspira, il l'adopta et le signa par une acclamation de deux cent mille voix sur la place et les quais de l'Hôtel-de-Ville. Pas un cri de colère ne protesta. La France et l'Europe comprirent que Dieu avait ses inspirations dans la foule, et qu'une révolution inaugurée par la grandeur d'âme serait pure comme une idée, magnanime comme un sentiment, sainte comme une vertu.

Le drapeau rouge, présenté un moment, non comme un symbole de menaces, de désordres, mais comme un drapeau momentané de victoire, fut écarté par les combattans eux-mêmes, pour couvrir la République de ce drapeau tricolore qui avait ombragé son berceau et promené la gloire de nos armées sur tous les continens et sur toutes les mers.

Après avoir établi l'autorité du gouvernement dans Paris, il fallait faire reconnaître la République dans les départemens, dans les colonies, dans l'Algérie, dans l'armée. Des nouvelles télégraphiques et des courriers suffirent. La France, les colonies, les armées reconnurent leur propre pensée dans la République; il n'y eut de résistance ni d'une main, ni d'une voix, ni d'un cœur libre en France à l'installation du gouvernement.

Notre seconde pensée fut pour le dehors. L'Europe, indécise, attendait le premier mot de la France. Ce premier mot fut l'abolition de fait et de droit des traités réactionnaires de 1815, la liberté rendue à notre politique extérieure, la déclaration de paix aux territoires, de sympathie aux peuples, de justice, de loyauté et de modération aux gouvernemens.

La France, dans ce manifeste, désarma son ambition, mais ne désarma pas ses idées; elle laissa briller son principe. Ce fut toute sa guerre. Le rapport particulier du ministre des affaires étrangères vous dira ce que ce système de diplomatie au grand jour a produit et ce qu'il doit produire de légitime et de grand pour les influences de la France.

Cette politique commandait au ministère de la guerre des mesures en harmonie avec ce système de négociation armée. Il rétablit avec énergie la discipline à peine ébranlée; il rappela honorablement dans Paris l'armée, un moment éloignée de nos murs, pour laisser le peuple s'armer lui-même.

Le peuple, désormais invincible, ne tarda pas à redemander à grands cris ses frères de l'armée, non comme une sûreté, mais comme une décoration de la capitale. L'armée ne fut plus dans Paris qu'une garnison honoraire destinée à prouver à nos braves soldats que la capitale de la patrie appartient à tous ses enfans.

Nous décrétâmes de plus la formation immédiate d'un conseil de défense et la formation de quatre armées d'observation: l'armée des Alpes, l'armée du Rhin, l'armée du Nord, l'armée des Pyrénées.

Notre marine, confiée aux mains du même ministre, comme la seconde arme de la France, fut ralliée sous ses chefs dans une discipline commandée par le sentiment de sa vigilance. La flotte de Toulon alla montrer nos couleurs aux amis de la France sur le littoral de la Méditerranée.

L'armée d'Alger n'eut ni une heure, ni une pensée d'hésitation. La république et la patrie se confondirent, à ses yeux, dans un sentiment d'un même devoir.

Un chef dont les sentimens républicains, les sentimens zélés et les talens étaient des gages à la fois pour l'armée et la révolution, le général Cavaignac reçut le commandement général de l'Algérie.

La corruption qui avait pénétré les institutions [illegible] religions le ministre de la justice des épurations demandées par le cri public. Il fallait promptement séparer la justice de la politique. Le ministre fit avec douleur, mais avec inflexibilité, la séparation.

En proclamant la République, le cri de la France n'avait pas proclamé seulement une forme de gouvernement, elle avait proclamé un principe.

Ce principe, c'était la démocratie pacifique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit du peuple par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires propres à conférer régulièrement, à travers les conditions de dignité individuelle, d'instructions, de lumières, de salaire, de moralité, d'élémens de travail, d'aisance, de secours, et d'avénement à la propriété qui suppriment le nom servile de propriétaire, et qui élèvassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers nés à la propriété. Elever et enrichir les uns sans abaisser et sans dégrader les autres; conserver la propriété et la rendre plus féconde et plus sacrée en la multipliant et en la parcellant dans les mains d'un plus grand nombre; distribuer l'impôt de manière à faire tomber son poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et en secourant les plus faibles; créer par l'Etat le travail qui manquerait, accidentellement par le fait du capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur en France à qui le pain manquât avec le salaire; enfin, d'étudier avec les travailleurs eux-mêmes les phénomènes pratiques et vrais de l'association et les théories encore problématiques des systèmes pour y chercher consciencieusement les applications, pour en recueillir les vérités, pour en constater les erreurs, telle fut la pensée du gouvernement provisoire dans tous les décrets dont il confia l'exécution ou la recherche au ministre des finances, au ministre des travaux publics, enfin à la commission du Luxembourg, laboratoire d'idées, congrès préparatoire et statistique du travail et des industries, éclairé par des délégués studieux et intelligents de toutes les professions laborieuses, et présidé par deux membres du gouvernement lui-même.

La chute soudaine de la monarchie, le désordre des finances, le déclassement momentané d'une masse immense d'ouvriers manufacturiers, les secousses que ces masses de bras inoccupés pouvaient donner à la société si leur raison, leur patience et leur résignation patriotique n'avaient pas été le miracle de la raison; la dette exigible de près d'un milliard, que le gouvernement déchu avait accumulée sur les deux premiers mois de la République; la crise des industries et du commerce universelle sur le continent et en Angleterre, coïncidant avec la crise politique de Paris; l'énorme accumulation d'actions des chemins de fer ou d'autres valeurs fictives saisies à la fois dans les mains des porteurs et des banquiers par la panique des capitaux, enfin, l'imagination du pays qui se frappe toujours au-delà du vrai aux époques d'ébranlement politique ou de terreur sociale, avaient tari le capital travaillant, fait disparaître le numéraire, suspendu le travail libre et volontaire, seul travail suffisant à 35 millions d'âmes. Il fallait y suppléer provisoirement ou mentir à tous les principes et à toutes les prudences, à toutes les nécessités secourables de la République.

Le ministre des finances vous dira comment il fut pourvu à ces évanouissements du travail et du crédit, en attendant le moment enfin arrivé où la confiance rendra le capital aux mains des manufacturiers, le salaire, cette dîme productive du capital, aux travailleurs, et où votre puissance nationale seront à la hauteur de toutes les difficultés.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes réuni dans la même main fut pour le gouvernement une manifestation d'intention et pour le pays un pressentiment de la situation nouvelle que la République voulait et devait prendre dans la double nécessité d'un enseignement national et d'une indépendance plus réelle des cultes égaux et libres devant la conscience et devant la loi.

Le ministère de l'agriculture et du commerce, ministère étranger par sa nature à la politique, ne put que préparer avec zèle et ébaucher avec sagacité les institutions nouvelles appelées à féconder le premier des arts utiles; si étendit la main de l'Etat sur les intérêts souffrans du commerce, que vous seul vous pouvez relever par la sécurité.

Telles furent nos différentes et incessantes sollicitudes.

Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain, grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation que cinquante ans de liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, nous avons pu accomplir, bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événemens nous avaient chargés.

Nous avons fondé la République, ce gouvernement déclaré impossible en France à d'autres conditions que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la République heureusement compatible avec la paix européenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice, et pour qui l'harmonie est un instinct national.

Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection, et le suffrage universel nous a répondu.

Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale, et le peuple tout entier nous a répondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des lois.

Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations.

Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misère, d'élémens d'agitations politique et d'angoisse sociale accumulés en masses innombrables dans une capitale d'un million et demi d'habitans, sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie, sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom aient attristé le gouvernement dans Paris. Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique et nous mêler au peuple, sans qu'un citoyen puisse nous demander, "Qu'as-tu fait d'un citoyen?"

Avant d'appeler l'Assemblée nationale à Paris, nous avons assuré complètement sa sécurité et son indépendance en armant, en organisant la garde nationale, et en lui donnant pour garde tout un peuple armé.

Il n'y a plus de factions possibles dans une république où il n'y a plus de divisions entre les citoyens politiques et les citoyens non politiques, entre les citoyens armés et les citoyens désarmés. Tout le monde a son droit, tout le monde a son arme. Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit extrême de résistance à l'oppression, elle serait un crime. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple! Voilà l'unanimité que nous avons faite; perpétuez-la: c'est le salut commun!

Citoyens représentans, notre œuvre est accomplie, la vôtre commence. La présentation même d'un plan de gouvernement ou d'un projet de constitution eût été, de notre part, une prolongation téméraire de pouvoirs ou un empiètement sur votre souveraineté. Nous disparaissons dès que vous êtes debout pour recevoir la République des mains du peuple. Nous ne nous permettrons qu'un seul conseil, qu'un seul vœu, et ce, à titre de citoyens, et non à titre de membres du gouvernement provisoire.

Ce vœu, citoyens, la France l'émet avec nous. C'est le cri de la circonstance; ne perdez pas le temps, cet élément principal des crises humaines. Après avoir absorbé en vous la souveraineté, ne laissez pas un interrègne nouveau alanguir les ressorts du pays; qu'un commencement de gouvernement sorte de votre sein; ne permettez pas au pouvoir de flotter un seul instant précaire et provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et de sécurité. Qu'un comité de constitution émane de vos suffrages, apporte sans délai à vos délibérations et à votre vote le mécanisme simple, bref et démocratique de la constitution, dont vous délibérerez ensuite à loisir les lois organiques secondaires. En attendant, comme membres du gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs.

Nous remettons avec confiance aussi à votre jugement tous nos actes; nous vous prions seulement de vous reporter au temps et de nous tenir compte des difficultés. Notre conscience ne nous reproche rien comme intention. La Providence a favorisé nos efforts. Amnistiez notre dictature involontaire.

Nous ne demandons, pour toute ambition, qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec reconnaissance, au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide, entre une monarchie écroulée et une République à asseoir, et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement: le nom du peuple qui a tout sauvé, et le nom de Dieu qui a tout béni sur les fondemens de la République.

Ce rapport, fréquemment interrompu par de vifs applaudissements, soulève à la fin une explosion de bravos.

La formation d'un gouvernement intérimaire a donné lieu, comme on le pense bien, à de vives discussions. Un certain nombre de députés voulaient le maintien du gouvernement provisoire, ce qui a excité un débat où l'on a fait allusion aux ressentiments qui auraient, dit-on, éclaté au sein de ce gouvernement. Nous extrayons du compte-rendu de la séance ce qui a rapport à cet incident.

M. le Président:—Trois propositions ont été faites: le citoyen Dornès a proposé hier de confier l'exercice du pouvoir exécutif à une commission de cinq membres nommant les ministres hors de son sein. La commission propose la nomination de neuf ministres et d'un président du conseil par l'Assemblée nationale.

Une troisième proposition enfin est ainsi conçue: "L'Assemblée nationale continue les pouvoirs du Gouvernement provisoire jusqu'au vote de la constitution."

M. Lacaze:—Je commencerai par écarter des débats une considération puisée dans un souvenir de la séance d'hier. On a rappelé que nous avions déclaré par un vote que le Gouvernement provisoire a bien mérité du pays; j'ai [illegible] ce vote, je ne le regrette point; mais [illegible] ... sur la patrie ... [illegible] (Interruption.)

Je ne crois pas avoir rien dit qui puisse blesser les susceptibilités ou la foi d'aucun de nos collègues; mais on nous oppose un vote comme une fin de non-recevoir, il faut que je l'explique.

Un moment le navire était battu par les flots, secoué par la tempête; les ancres et les câbles étaient brisés. Les mains qui ont alors saisi le gouvernail ont bien mérité de la patrie: voilà ce que nous avons déclaré hier. Mais aujourd'hui que le navire est sauvé, j'ajoute qu'il n'a pas toujours et partout bien gouverné. (Rumeurs diverses.)

On vous demande de rétablir le Gouvernement provisoire tout entier: savez-vous ce que c'est? C'est demander à cette Assemblée de s'annuler politiquement. (Violens murmures.)

Il m'est impossible, citoyens, de ne pas vous rappeler qu'il s'est formé dans le sein du gouvernement une majorité et une minorité.

M. Crémieux:—On l'a nié. M. Lamartine lui-même l'a nié.

M. Lacaze:—On l'a nié trop tard.

Une voix:—A la question!

M. Lacaze:—J'y suis parfaitement, et c'est pour cela que je garde la parole.

Je dis qu'il y a eu dans le sein du gouvernement provisoire une majorité et une minorité. (Interruption.)

Si vous m'interrompez à chaque instant, autant me dire que nous devons rester cloués à notre place muets et immobiles. Je réclame le libre exercice de mon droit.

Plusieurs voix: Vous avez raison.

M. Lacaze:—Je dis donc qu'il s'est manifesté dans le sein du gouvernement provisoire des tendances distinctes: qu'il y a eu une majorité et une minorité désignées par des noms propres. J'ajoute que par des causes que je ne veux pas indiquer, pour ne pas donner lieu à des interruptions nouvelles, cette majorité et cette minorité se sont fait chacune leur part, et le ministère de l'intérieur a été dans la part de la minorité. (Rumeurs.)

Je m'abstiens de juger les doctrines et les tendances; je constate les faits et je constate en même temps qu'après deux mois d'attente, dont chaque minute a été jugée au prix de sacrifices énormes, le pays s'est prononcé. (Violente interruption.)

Oui, le pays s'est prononcé par les élections. (Nouvelle interruption.)

Je vois bien que vous n'avez de patience que pour les orateurs qui vous plaisent. (Rires et murmures.) Mais je suis ici pour dire ma pensée et j'entends user de mon droit. (Vive approbation.)

On niait tout-à-l'heure qu'il y ait eu division dans le sein du gouvernement provisoire; on niera donc aussi que le pays ait prononcé; mais si on le nie, ce sera encore trop tard.

Je sais bien qu'on refuse de reconnaître le jugement du pays. Je sais bien qu'on l'appelle réaction. (Violente interruption.)

L'orateur, dont la voix, quoique forte, est couverte par les interpellations qui se croisent, termine en insistant sur l'impossibilité qu'il y a pour l'assemblée de confier les destinées du pays au gouvernement provisoire entier, dont elle connaît les divisions, et dont elle a soutenu la majorité contre la minorité.

M. Ledru-Rollin:—Citoyens, il y a une accusation qui pourrait rester dans l'histoire sur le passé de quelques membres du gouvernement. C'est à cela que je veux répondre. (Ecoutez)

On a dit que les membres du gouvernement n'avaient pas été sur toutes les questions parfaitement unis; on les croyait faits sur un autre type que celui de l'humanité; mais notre variété d'opinions se confondait dans un sentiment commun d'amour de la patrie. (Très bien.)

Cette assemblée est toute puissante, sans doute, mais vous ne pouvez pas oublier votre origine—le peuple. (Rumeurs.)

Quand, au sortir de la révolution, le peuple a appelé ses amis non-seulement des longs jours, mais de la veille, mais du jour, il a voulu fondre toutes les nuances pour en former un faisceau réuni par un lien commun: l'amour du pays.

On dit que nous n'avons pas été unis; mais est-il un seul de nos actes qui ne soit revêtu de notre signature à tous; (A gauche: Très bien!) Nous discutions sans doute; nous le reprochez-vous? blâmerez-vous ce qu'il y a de plus respectable, la liberté et l'intelligence? Nous discutions, mais sans amertume, car nous étions liés par les mêmes principes qui nous entouraient, par l'amour du peuple; et, quand la majorité avait prononcé, la minorité s'inclinait et elle signait. (Mouvemens divers.)

Il y avait parmi nous une majorité et une minorité; mais il y a aussi une minorité dans cette assemblée. Si vous condamnez la minorité du gouvernement, pourquoi ne proscririez-vous pas un jour celle de l'Assemblée. (Réclamations.)

Oui, car notre minorité est à l'abri de tout le blâme. J'en appelle au témoignage de tous, et si en nous retirant, nous n'emportons pas la satisfaction de l'Assemblée, nous aurons du moins la consolation de nous dire que nous avons travaillé en commun, en bons collègues, en frères. (Très bien!) Je n'en dirai pas plus, et je termine par un dernier conseil: ne perdez pas le temps en vain, agissez, faites comme nous. (Approbations à gauche.)

Les journaux anglais ont annoncé à tort que la démission de Béranger avait été acceptée par l'Assemblée nationale. Voici ce que nous lisons dans le compte-rendu officiel de la délibération:

M. le Président: J'ai le regret d'annoncer à l'Assemblée que son président a reçu la démission du citoyen Béranger. (Marques de surprise et de regret.) L'Assemblée veut-elle que je lui lise la lettre du citoyen Béranger? (Oui! oui!)

Voici cette lettre:

"Citoyen président,

"J'avais cru de mon devoir de prévenir les électeurs du département de la Seine, en m'excusant par les raisons les meilleures, que je ne pourrais accepter l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale.

"Malgré la reconnaissance profonde que m'inspire le grand nombre de voix qui m'ont appelé à cette Assemblée, je n'ai pas renoncé à l'idée bien arrêtée d'avance, de refuser un mandat auquel ne m'ont préparé ni des méditations, ni des études suffisamment sérieuses.

"Ce que je n'ai osé faire jusqu'à présent, pour n'être pas cause d'une convocation nouvelle du corps électoral, une élection invalidée, qui rend cette convocation inévitable, m'en offre la possibilité, et je viens, citoyen président, remettre entre vos mains le mandat qui m'avait été confié et qui n'en restera pas moins, à mes yeux, la seule gloire de ma vie.

"Ayez la bonté, citoyen président, d'assurer l'Assemblée nationale du regret que j'éprouve de ne pouvoir prendre part à l'œuvre complètement démocratique qu'elle aura l'honneur d'accomplir.

"Faites-lui agréer, et agréez vous-même, citoyen président, l'hommage de mon respect le plus profond.

"Votre dévoué concitoyen,

"Béranger."

Une voix:—Il ne faut pas accepter la démission.

De toutes parts:—Non! non!

M. le Président:—Il y a des exemples de démissions données et non acceptées. Je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si elle accepte la démission du citoyen Béranger.

L'Assemblée décide à l'unanimité qu'elle n'accepte pas la démission.

Une autre erreur que les journaux anglais nous ont fait commettre, mais qui nous avait frappé par son caractère extraordinaire, c'est la substitution d'un M. Moreau, qui n'avait pas reçu la majorité nécessaire, aux lieu et place de M. Schmidt, dont l'élection a été invalidée à cause d'un homonyme qui, comme lui, avait été candidat dans le même arrondissement, et qui réclamait partant la totalité des suffrages. Dans l'impossibilité de distinguer entre les deux candidats, l'Assemblée a déclaré qu'une nouvelle élection aurait lieu.

### Faits Divers.

Les représentans élus en Corse sont:

MM. Abatucci.
Pierre Bonaparte, fils de Lucien.
Pierre-Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme.
Pietri, commissaire du gouvernement.
Conti, procureur-général.
Louis Blanc.

—Les représentans élus en Algérie sont, assure-t-on, MM. Didier, Leblanc de Prébois, Ledru-Rollin et de Rancey.

Les scrutins n'étaient pas totalement dépouillés aux dernières nouvelles, et l'élection du dernier candidat est encore douteuse.

—Par arrêtés du ministre de la marine, en date des 27 avril et 3 mai, ont été nommés commissaires-généraux de la République:

A la Martinique, M. Perrinon;
A la Guadeloupe, M. Gatine;
A la Réunion, M. Sarda Garriga.
Directeurs de l'intérieur:
A la Guadeloupe, M. Boisel;
A l'île de la Réunion, M. Brunet.

M. Gatine, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation, est nommé commissaire du Gouvernement à la Guadeloupe.

Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine, est envoyé en la même qualité à la Martinique.

Ces deux fonctionnaires doivent s'embarquer le 10 du courant, à Brest, sur le *Chaval*, bateau à vapeur de 320 chevaux, mis à leur disposition.

Ils vont remplir une mission délicate et difficile, qui exige beaucoup de prudence, de sang-froid et de conciliation. Puissent-ils n'être pas au-dessous de la tâche qui leur est imposée!

—M. le général Oudinot, commandant de l'armée des Alpes, qui était à Paris, a reçu hier matin l'ordre de se rendre sans délai à son poste. Il est parti hier soir.

—Sur la proposition du membre du Gouvernement provisoire ministre de la guerre, et sur l'avis conforme émis par le membre du Gouvernement provisoire ministre des finances;

Décrète:

Art. 1er. Il est ouvert au ministre de la guerre, sur l'exercice 1848, un crédit extraordinaire de quatre-vingt millions cent-dix-neuf mille quatre cent dix-neuf francs pour subvenir à des dépenses urgentes et imprévues.

—Le ministre de la marine et des colonies a reçu du préfet maritime de Rochefort l'avis de la mise à l'eau du vaisseau de 90 canons le *Duguesclin*. Cette opération a eu lieu le 3 mai avec un plein succès.

La corvette à vapeur de 220 chevaux, le *Colbert*, a également été mise à l'eau le 5 de ce mois, à Cherbourg, sans aucun accident.

AVEYRON.—Des désordres déplorables ont eu lieu à Rodez, vendredi dernier. Un charivari devait être donné à l'évêque par un club; mais on ne s'en est pas tenu là: les fenêtres de l'évêché ont été enfoncées, l'évêché a été envahi, peu s'en est fallu qu'un pillage complet n'ait été effectué. Les gardes des représentans élus de la veille ont été l'objet des mêmes manifestations. L'autorité ne paraît avoir rien fait pour prévenir ou réprimer ces désordres.

LOIRET.—On lit dans le *Journal du Loiret*:

"Des tentatives assez nombreuses d'incendie ont rendu nécessaire l'organisation de gardes de nuit. Nous avons applaudi à cette mesure, et nous voyons avec peine que les agens d'un service d'utilité publique n'obtiennent pas de la population tout le respect auquel ils ont droit.

"Dans la nuit du 25 au 26 avril, les gardes de nuit ont été attaqués rue Bourgogne par un groupe nombreux; des pierres ont été lancées contre eux, sans toutefois les atteindre.

"Ils ont de nouveau été insultés dans la nuit du 1er au 2 mai."

GARD.—On lit dans la *Gazette du Midi*:

"Nîmes a été hier aussi tranquille que peut l'être une cité à la suite des scènes sanglantes qui ont consterné tous ses concitoyens sans distinction d'opinion.

"Des détachemens de tirailleurs de Vincennes, plusieurs compagnies du génie, un bataillon de la garde nationale, ont occupé toute la ligne des boulevards, depuis le pont de la Bouquerie jusqu'aux casernes, et, grâce à ce déploiement de force, grâce surtout à l'intelligence, à la modération, au calme de notre excellente population, la journée s'est écoulée sans le moindre trouble.

"Espérons qu'une justice impartiale écartera, pour l'avenir, toute cause légitime d'irritation; espérons surtout que l'armement complet de la garde nationale permettra enfin à tous les bons citoyens de protéger efficacement la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité* dans une ville essentiellement amie de l'ordre et soumise aux lois."

L'archevêque de Paris a publié le mandement suivant à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée nationale:

Denis-Auguste Affre, par la miséricorde divine et la grâce du saint-siége apostolique, archevêque de Paris;

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Au début d'une session pendant laquelle des intérêts d'une immense gravité seront débattus et décidés, nous devons, nos très-chers Frères, appeler tous les fidèles à implorer encore une fois les lumières de l'Esprit Saint.

Dieu seul, dont la providence se manifeste sur nous d'une manière si éclatante depuis le commencement de notre nouvelle révolution, peut inspirer à l'Assemblée nationale l'esprit de force et de modération, d'équité et de sagesse qui ne fut jamais plus nécessaire à des législateurs.

Ainsi qu'on l'a depuis longtemps remarqué, toute l'histoire du genre humain s'explique par l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu et de ses frères, et par l'amour de Dieu et des hommes poussé jusqu'à l'abnégation de soi-même. Cet esprit de sacrifice, qui est l'esprit même du christianisme, a la vertu de corriger les institutions politiques les plus défectueuses, tandis que l'esprit qui lui est opposé ne tarde pas à pervertir les meilleures constitutions. Le dévouement chrétien peut seul nous donner et nous garantir les sages libertés que nous poursuivons depuis un demi-siècle à travers tant d'essais infructueux et de dangers.

L'égoïsme, qui se revêt des couleurs les plus libérales, ne nous ferait jamais que de vaines promesses d'indépendance, pour nous donner, en réalité une véritable oppression. Tel a été, tel sera dans l'avenir le résultat infaillible des mille systèmes qui ont préoccupé les réformateurs plus ou moins habiles. Nous demanderons à Dieu ce que les hommes seuls et abandonnés à eux-mêmes sont dans l'impuissance de nous donner; nous le demanderons avec cette foi vive qui nous assurera le triomphe de Dieu, de sa justice et de sa bonté sur les passions du monde. Lui seul est la source féconde de la véritable liberté et de la véritable fraternité: lui seul concilie les intérêts en apparence les plus opposés, fonde d'une manière stable l'union des cœurs, et fait d'une grande nation une famille de frères. *Deus qui inhabitare facit unius moris in domo.*

☞ La vente des billets protestés appartenant à la Banque des Citoyens, sera continuée aujourd'hui à midi, à la Bourse St Louis, par N. Vignie, encanteur de la dite Banque.

*PROPRIETE PONTALBA.*

☞ Nous sommes priés d'appeler l'attention du public et des capitalistes, sur la vente des terrains qui doit avoir lieu aujourd'hui 6 du courant, à la Bourse St Louis par le ministère de M. Anthony Fernandez, Encanteur.

## LISTE MARITIME.

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

EXPEDIES.

Barque Warsaw, Swan, pr New York.
Saranac, Getty, pr Charleston.
Tiberius, Howes, pr Boston.
Goelette Mystic, Crane, pr Apalachicola.
Wm Ebbett, Pennell, pr Pensacola.
Sarah Elizabeth, Webb, pr Apalachicola.
Santa Rosa, Smith, pr Apalachicola.
Henry Clay, Buddy, pr Mobile.
Raritan, Paxton pr Vera Cruz.

ARRIVES.

Navire à vapeur Southerner, Falvel, de Vera Cruz.
Navire Mosleim, Pettis, de Breme.
Navire Vesta, Soulry, de St Pierre Martinique.
Ward Chipman, Milton, de Liverpool.
Lyons, Fraude, du Havre.
City of Lincoln, Poole, de Liverpool.
Brick Milaudon, Delvaille, de la Havane.

—STEAMERS—

Oregon, Hiern, de Mobile.
Missouri, Twichell, de Memphis.
Martha Washington, Irwin, Cincinnati.
Jenny Lind, Haygood, des Opelousas.
Music, DeHares, de Lockport.
Cotton Plant, Morton, de Little Rock.
Vesta, Jackson, de Vermillion.

Chargement du navire Vesta, de St Pierre Martinique—124 barils tamarins.

Chargement du navire Lyons, du Havre—150 paniers champagne R F Nichols—51 Louon & Silvestre—150 do et 1 colis marchandises T C Beylle & Co—1 T Medley & Co—2 Mattulin—20 E Roger—1 Carrier—2 A Barraud—1 Pinard & Ray—2 D Pouilly—1 J Levois—1 A Marchal—1 J Hatin—2 T F Minviele—3 Lorne & Frois.

*Au bas du fleuve et montant.*

Un navire, dont on ne connait pas le nom.

**LIGNE DES STEAMERS CUNARD,**
DE LIVERPOOL.
Niagara pour Boston, Samedi 20 mai.
D'AMERIQUE.
Niagara de Boston, Mercredi 14 juin.

**GRAND REMEDE DU SIECLE.**

Le Sirop de Billing commence à être généralement reconnu comme le grand remède du siècle pour toutes les maladies occasionnées par des dérangements d'intestins. Cette composition étant exclusivement composée de racines et plantes indigènes de notre pays, est généralement nommé le grand remède du Sud. Sur dix mille bouteilles qui ont été vendues l'année dernière, pas une seule n'a manqué son effet bienfaisant, même dans les cas les plus graves de dyssenterie.

Dépôt en gros, 72, rue du Camp, chez D. Hansbrough. Pour l'adresse des détaillants voyez l'avis dans une autre colonne. 1er juin—6f

**GRENADIERS GARDES D'ORLEANS.**

En vertu d'une résolution passée par le comité des Grenadiers Gardes d'Orléans, dans sa séance du 2 juin courant, les membres composant ce corps devront porter, pendant 30 jours en signe de deuil, un crêpe au bras gauche en mémoire de feu le camarade E. BORDELOIS, décédé le 31 mai dernier. LOUIS O. MAUREAU, 3 juin Secrétaire.

**Bonne Affaire.**

A VENDRE une jeune négresse, âgée d'environ 15 ans, sachant faire un peu la cuisine et blanchir, bonne domestique, parlant français et anglais et garantie sous tous les rapports. S'adresser à M. J. Ducloux, pharmacien, sur la Levée après l'encoignure du chemin de fer Pontchartrain, en face du Marché de la 3me Municipalité. 6 juin—3f

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 3juin 32, Vieille-Levée.

CIGARES de la Havane en déchargement du brick Milaudon, de la Havane—132,500 qualités assorties, à vendre par J. M. CABALLERO, 3juin 32, Vieille Levée.

CACAO—34 sacs de Guyaquil, en débarquement de la goëlette Henry A. Barling, à vendre par B. VALLS, 30 mai 37, rue Commune.

CACAO—30 sacs de Para, en débarquement du navire St Mary, à vendre par B. VALLS, 29mai 37, Commune.

SUCRE de la Havane, blanc et jaune, à vendre par B. VALLS, 30 mai 37, Commune.

AMANDES à coque dure et écalées, à vendre par B. VALLS, 29mai 37, rue Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—60 boucauts, à vendre par B. VALLS, 30 mai 37, Commune.

CIGARES de toutes qualités de la Havane et véritables principes, à vendre par B. VALLS, 30mai 37, Commune.

NOIR ANIMAL, à vendre par B. VALLS, 30 mai 37, Commune.

CHARBON pulvérisé pour distillateurs—8 boucauts, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 30mai

FIGUES de Smyrne, à vendre par B. VALLS, 30mai 37, Commune.

RAISINS de Zante, (Corinthe,) à vendre par B. VALLS, 30mai 37, Commune.

CENDRE de Soda—15 barriques cendre de Soda, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 mai 98, rue des Magasins.

DROGUES ET MEDICAMENS en débarquement d'un navire du Havre; Hydriodate de potasse, acetate de potasse, acide nitrique blanc, phosphate de soude blanc, d'ammoniaque, crême tartre soluble, oxide de Bismuth blanc, bi-carbonate de soude, bi-carbonate de potasse, valérianate de zinc, sémence de coings, extrait de monésia, extrait de belladonne, extrait de jusquiame, extrait d'aconit, extrait de digitale, extrait de veratre des Indes, extrait de jalap, extrait d'hélébore, extrait de tubéreuse, extrait de jonquille, essence d'absinthe, à vendre par P. CUSACHS, 20 mai Enc. Condé et St-Philippe.

BLUE LICK en barils, gruau d'avoine, arrowroot, tapioka, sagou perlé blanc et jaune, mousse d'Irlande ou Carragan, mousse d'Islande, colle de poisson, de Russie, colle américaine, colle de Cooper, gélatine en lanières pour gelée ou blanc mangé, colle blanche pour chapeaux, cochenille en liquide, bleu en liquide, teintures de toutes espèces, baies de genièvre, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, Droguiste en gros, 26 mai encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

BOUTEILLES vides—300 paniers bouteilles vides de 22 et 24 onces, à vendre par AUG. MOLIER, 31 mai—16f No 96, rue St-Louis.

**JARDIN DE CARROLLTON.**
**Bal de Société.**

MESSIEURS les Souscripteurs sont priés de venir prendre leurs billets chez M. C. SY, et sont prévenus (ainsi que les personnes invitées) que le premier Bal aura lieu positivement samedi, 10 juin 1848.

N. B.—Les chars partiront à 9 heures précises de l'encoignure Baronne et Poydras. 6 mai

**BUREAU DU RECORDER.**
*Municipalité No Un.*
Rapport de la Garde de police du 3 au 5 juin 1848.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 3. | Desir, | F. Labatut, | Lieut. Viot, |
| | Raphaël | Desmarre | do. |
| | Isaac, | J. D. Fuix, | Garde de ville, |
| | William, | Livingston, | do |
| | Tom | L. Charbonnet, | do |
| | Wm. Robertson, | Le Steam Cotton Press | do |
| | Lewis, | J. Thigman, | do |
| 4. | George, | P. Pazande, | O'Neil marron, |
| | Janvier, | Mlle Margerite, | Recorder, |
| | Alfred, | Wharton, | Vogan, |
| | Wilson, | Jh. Doriole, | Garde de ville, |

6je O. DEBUYS, Clerk

ETAT DE LA LOUISIANE—Lee & Price vs Henry Kopman—No. 287—Office du Shérif—Action in rem. ordre de saisie provisoire—A Henry Kopman et à tous ceux que cela peut concerner, etc.

Qu'en vertu d'un ordre de saisi à moi adressé par l'honorable Cour de District, de la Cinquième District Judiciaire, siégeant dans et pour la paroisse de Lafourche Interne, dans la cause ci-dessus, intitulée, j'ai saisi le 19 mai 1848, un certain morceau de terre situé dans la dite paroisse de Lafourche Interne, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ vingt trois milles au-dessous de la ville de Thibodeaux, borné en haut par les terres de Jean Kellar, et en bas par les terres de Louis Ogeron. Vous êtes par ces présentes notifiés d'avoir à présenter vos oppositions et les raisons motivées, à la dite Cour, dans les trente jours à partir du 17eme jour de mai 1848, pourquoi la propriété saisie ne serait pas vendue selon la demande des pétitionnaires pour satisfaire à la somme de deux cent quarante-cinq piastres, étant le montant auquel a été adjugé à une vente faite aux rabais par l'inspecteur des levées, chemins, etc. du 9ème et 10ème arrondissement de cette paroisse, les réparations à être faites à la dite propriété, avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire et les frais de ce procès, conformément à la section 20 d'un acte de la législature de cet Etat, intitulé: Acte relatif aux chemins et levées, approuvé le 7 février 1829.

Thibodaux ce 1er juin 1848
5 juin—4 M. BOURG, Shérif

**BAINS SULFUREUX ET DE VAPEUR.**

LE soussigne a l'honneur de prévenir le public qu'il continue à préparer et administrer ces Bains dans le local où se trouve sa fabrique de parfumerie, rue Saint Louis, No 2?3, entre les rues Villere et Robertson.

L'efficacité de ces Bains est déjà connue dans un grand nombre d'affections chroniques de la peau, telles que la gale, le prurigo, les dartres, la teigne, &c. &c. On s'en est servi avec un succès remarquable contre d'autres maladies très souvent rebelles aux ressources de l'art, comme les rhumatismes anciens, la goutte atonique, la paralysie, les scrofules, les engorgements des glandes, du sein, ceux des ganglions lymphatiques et des articulations. Des médecins distingués en font les plus grands éloges et les prescrivent journellement dans les maladies invétérées, qui réclament l'emploi d'un agent sudorifique puissant. Les succès obtenus par cette méthode de traitement sont confirmés par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la guérison des malades.

Le soussigne espère que les soins qu'il a mis à satisfaire les personnes qui ont honoré son établissement de leur patronage, lui procureront pour l'avenir la confiance des malades dont le traitement réclame l'application des bains sulfureux ou de vapeur.
15mai—1an F. MAUBERRET.

CHAUX—300 barils chaux fraiche de Thomaston, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 27mai 78, Poydras et 11 bâtisses Marigny.

BRIQUES A FEU—15000 briques d'Ecosse de Pittsburg et de Pensacola, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 27mai 78 Poydras et 11 bâtisses Marigny. 3e m

VIN DOUX—1 barrique vin doux, marque Mora, reçu par le navire Meguntycook, de Marseille, à vendre par P. CUSACHS, 25mai enc. Condé et St Philippe

VIN BLANC DOUX—3 barils vin blanc doux, marque Macabeo, reçu par le navire Meguntycook, de Marseille, à vendre par P. CUSACHS, 25mai enc. Condé et St Philippe

AMANDES DOUCES—20 barils amandes douces récemment reçu et à vendre en drawback, par P. CUSACHS, 25mai enc. Condé et St Philippe

PAPIER BLANC—6 caisses de 30 chaque, papier à écrire, expressément pour le marché mexicain, à vendre en drawback, par P. CUSACHS, 25mai enc. Condé et St Philippe

FRUITS au sirop—50 caisses prunes, pêches, coings, cerises et abricots au sirop, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 22 mai 27, rue St Louis.

A Vendre en débarquement de la barque Croton de Bordeaux,
51 barils vin blanc Haut Sauterne.
25 paniers guignolet d'Angers.
5 qrt do do à vendre par POUGET Fils
8mai 19, rue Conti, entre Chartres et Levee

SUCRE de la Havane—200 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

CAFE—300 sacs de la Havane et de St Yago, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

DOUBLONS espagnols, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

INDIGO de Guatemala, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

TABAC—600 balles Vuelta de Abajo et Cuba pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 20 mai 73 1/2, rue des Magasins.

HUILE de baleine et chandelles—3000 gallons huile d'hyver épurée et 150 caisses blanc de baleine New-Bedford assorties, à vendre par J. W. STANTON & Co, 4 mai enc. Magasins & Lafayette.

REVUE PITTORESQUE.—Cinquième année.—Les premiers Nos de la Revue Pittoresque, 5me année, viennent d'être reçus par le soussigné. Souscription $2 50 par an, payables d'avance. VICT. HEBERT, Libraire, 1er mai 149, rue de Chartres.

VIN DE CHAMPAGNE—En débarquement de navires Rennittance et Rockall, du Havre, 330 paniers Champagne en bouteilles et 1/2 bouteilles, ayant droit au drawback, à vendre par AUG MOLIER, 18mai—6f 96, St Louis.

SARDINES A L'HUILE—En débarquement du navire May Flower, du Havre, 5,000 boîtes et 1/2 boîtes sardines à l'huile, de la marque bien connue B. Guilbert, ayant droit au drawback, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 18mai—6f 96, St Louis.

10 pipes genièvre de Hollande, en déchargement du navire Desdemona, de Brême, et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 18 mai 11 et 15, rue St Louis.

GOUDRON, brai et resine—1340 barils resine de Wilmington, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 18 mai 98, rue des Magasins.

ESPRIT de thérébentine—30 barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 18 mai 98, rue des Magasins.

TABAC—400 balles Vuelta de Abajo et Cuba, capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 18 mai 95, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—600 mille Millares et Regalias, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 18 mai 95, Vieille Levee.

SUCRE blanc de la Havane—450 caisses sucre blanc et jaune, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 18 mai 95, Vieille Levee.

MIEL BLANC de la Havane, à vendre par barils et barriques, par TROISGROS & LAMPRE, 18 mai 95, Vieille Levée.

VIN—112 barriques vin rouge de Bordeaux; 30 barils brandy Cognac, marque de J. & J. Prom à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 18 mai 95, Vieille Levée.

ZINC en feuille et clous—14 tonneaux zinc en feuille; 2 do clous en zinc, en débarquement de la barque Tedesco, du Havre, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 10 fev 21 rue des Magasins

LIQUEURS au drawback—70 caisses liqueurs assorties, en douane et à vendre par A CARRIERE, 18 mai 94 Vieille Levée.

MARCHANDISES au drawback—19 caisses de Guinghams reçues par le navire Creole de New-York, ayant droit au drawback, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & CO., 2 mai 25, Chartres.

BOUCHONS—50 balles bouchons à dames-jeannes, fins réguliers, fins pointus, superfins réguliers, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 22 mai 27, rue St-Louis.

MUSCAT—40 barils et 160 caisses vin Muscat en débarquement ex navire Oceanus, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 22 mai 27 St. Louis

MIEL—16 barils et 10 barriques miel blanc de la Havane, de la nouvelle récolte, en débarque ment du brick Milaudon, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 13av 95, rue Vieille Levée

ABSYNTHE Suisse et Kirsch.—Absynthe suisse supérieure en barils de 33 gallons et en caisses. Kirsch en caisses de 12 bouteilles, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 1er mai 22, rue St Louis.

VIN ROUGE—300 barriques et 10 pipes vin de Marseille en débarquement ex navire Oceanus, à vendre par MARTIAL PEYRET & Co, 22 mai 27, rue St Louis

MOUSTIQUAIRE EN COTON BLANC—5 caisses 8/4 moustiquaires de coton, venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK, 14av 96, rue Gravier

UN CAPRICE—Comédie en 1 acte et en prose par Alfred de Musset, en vente chez VICT. HEBERT, 29mai Libraire

CHAUX—300 barriques chaux de Thomaston Meadow Rock—Balance du chargement du brick Susan Ingraham, à vendre par JOHN STROUD & Co, 5jn 146, Commune.

PLATRE DE PARIS.—400 barils plâtre de Paris, qualité supérieure de Wotherspoon, à vendre par JOHN STROUD & Co, 5jn 146, Commune.

CIMENT—300 barils ciment de Doneman, Rosendale, Nelson & Brown, en débarquement du brick Edgard et de la barque Marilla, à vendre par JOHN STROUD & Co, 5jn 146, rue Commune.

AUX HABITANTS SUCRIERS—Chaudières à sucre en fer forgé et en fonte, des manufactures de R. Mace, de Liverpool, de toutes dimensions, savoir—50, 48, 46, 60, 62, 64, 66, 68, 70, 72, 74 et 80 pouces, à vendre par WYLIE & EGANA, 5juin No. 60, Vieille-Levée, près Esplanade

VIN vert bouteilles—24,000 bouteilles de diverses grandeurs, en paniers de 100, 120, 130 et 200 bouteilles, à vendre par J. P. BERCIER & Co, 17 mars 34, Vieille Levée

MADAME LEON, encoignure Royale et Bienville, a l'honneur d'annoncer que l'encan de son magasin de modes et nouveautés, est remis à JEUDI huit du courant; elle engage MM. les marchands à venir visiter les marchandises, elle vendra à des prix très bas. 5 juin

**ECRITURE.**

MM. DOLBEAR, rue de Chartres, No 90, et No 15, rue du Camp. Cette classe d'écriture sera ouverte toute l'année; les gens d'affaires pourront en très peu de temps acquérir une écriture rapide et élégante.

Les élèves appartenant à d'autres institutions pourront prendre leurs leçons, au moment que leurs autres études leur laisseront de libre. Le succès est assuré et dans tous les cas les élèves n'auront à payer que le prix d'un seul cours.

Un employé ayant une belle écriture est en position de trouver une place de $1200 par an, tandis que celui qui écrit mal ne peut espérer de gagner plus de $300.—Heures des leçons, de 9 à 11 heures A. M., de 4 à 6 et de 7 à 9 heures P. M. 5 juin

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—95 caisses en déchargement du navire Merchant et Buffalo, à vendre par G. W. DUNBAR, 5juin 30, rue de la Douane.

GIROFLE—40 ballots clous de Girofle, à bord du navire Ellen Brooks, venant du Havre, à vendre par A. & Z. CAVELIER. 5 juin—3

BON JARDINIER—1848.—Le Bon Jardinier pour 1848 vient d'être reçu à la librairie de VICTOR HEBERT, 5 juin 149 rue de Chartres.

BOUTEILLES VIDES—160 paniers bouteilles de 22 et 24 onces, en parfait ordre, à vendre par P. LONGIS, 5 juin 116, rue Royale

IMITATIONS Madère et Porto:
120 quarts en douane,
600 do en magasin.
5 juin P. LONGIS, 116, Royale.

COGNAC—
16 demi-pipes brandy,
16 quarts do do
10 quarts do do Dumon,
5 quarts do do Pinet Castillon,
5 juin P. LONGIS, 116 rue Royale

DIVERS—100 barriques vin de Bordeaux de choix, 20 de Marseille, 1,500 caisses vin de Bordeaux, 400 quarts Porto, 40 do Sherry, 50 do Madère; un grand assortiment brandy, absinthe, fruits, bouchons, damejeannes etc. P. LONGIS, 5 juin 116, Royale.

*Très bons Sujets à Vendre.*

UNE mulâtresse de 26 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne nourrice, excellente domestique de maison, sujet fidèle, avec deux enfans, l'un de 30 mois, l'autre d'un mois.

Une petite mulâtresse de 12 ans, domestique de maison, gardienne d'enfant, bon caractère et très docile.

Un jeune mulâtre de 14 ans, cigarrier et très propre à conduire un cabriolet. Il est très intelligent.

Tous ces esclaves sont garantis sous tous les rapports. Pour les conditions s'adresser 3 juin—4f Rue Royale No 118.

SUCRE raffiné de Boston—200 caisses sucre en pain, écrasé et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66 rue des Magasins

CAFE RIO—1500 sacs, chargement de la barque Mindora, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66, Magasins

CAFE de Java—400 sacs, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66 rue des Magasins.

SALERATUS—100 barriques saleratus, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66, Magasins

CLOUX—500 tarillets clous, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66, rue des Magasins

DENIMS—30 balles, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66 rue des Magasins.

EPICES—100 sacs piment, 2000 surons de casse en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66, rue des Magasins

MAQUEREAUX—200 barils No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66, rue des Magasins.

THE—200 boites Impérial en poudre à canon, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66, Magasins

THE—Demi boites thé de 13 livres et 6 liv. impérial et poudre à canon, et Powchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 3jn 66, rue des Magasins

ON demande comme apprenti, au No. 84, rue de Chartres, un jeune garçon de 12 à 15 ans. 2 jn—

GRAISSE—704 barils et tierçons, et 122 barillets graisse en feuille, première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juin 31, Commune.

CIGARES—450 milliers cigares de la Havane, de différentes qualités, en débarquement du brick T. Street, et à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juin 31, Commune.

SUCRE—30 caisses sucre blanc, jaune et brun, en débarquement du brick T. Street, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juin 31, Commune.

TRAITES sur Boston tirées de la Havane, à 60 jours de vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, 3 juin 31, Commune

CIGARES—61,000 marque la Pée, 46,000 do la Norma, 144,000 commune, propres au marché mexicain—251,000—en débarquement du brick T. Street, à vendre par B. VALLS, 2 juin 37, rue Commune

TABAC—47 balles Vuelta de Abajo, en débarquement du brick T. Street, à vendre par B. VALLS, 3 juin 37, Commune.

VANILLE—9 caisses gousses de vanille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3juin 32, Vieille Levee.

CIGARES PRINCIPES—Véritables de la marque du steamboat, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3juin 32, Vieille Levee

SUCRE—Blanc, brun et jaune, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3juin 32, Vieille Levee.

EN déchargement du brick Street, de la Havane, 20 milliers Regalias Shakespeare. 40 milliers millar du 16 6/10 mille regalias prince Albert, 5 milliers Regalias Polka; 8 mille millar Polka, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 3 juin 11 et 15, St-Louis.

14 demi pipes eau de vie de Cognac. 25 caisses absynthe et 25 paniers Champagne, à vendre par LAPEYRE & HARISPE & Co, 3 juin 66, St Charles.

EXPORTATION—En douane et à vendre par le soussigné:
3 pipes eau-de-vie ordinaire,
16 quarts do do,
10 barils do do,
10 quarts do do, Dumon supérieur.
8 do do do Pinet Castillon & Co. très vieille et très supérieure.
120 quarts Madère.
A vendre par P. LONGIS, 28 mai 116, rue Royale

A VENDRE par les soussignés: 30,000 cigares, regalias, media-regalias et millares. J & J TARDOS, 15 Conti

*Aux Marchands en Redeie.*

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rockall, du Havre: 500 douzaines galon français de différents Nos. 100 douz gants filet, soie noire, avec manchettes et bouillon. Ces articles seront vendus à très bas prix pour du comptant. D. B. MACARTY, 27mai 238, rue Bourbon

LE soussigné reçoit par le navire Rockall, du Havre, les marchandises suivantes, qu'il vendra à très bas prix pour du comptant:
Mitaines filet de Paris, demi-longues sans doigts.
Dito do do do avec doigts.
Dito façon dentelle brodées do do
Gants filet soie noire de Paris, avec bouillon.
Dito do do do do frange.
Dito soie couleurs et noirs, avec manchette dentelle.
Dito soie couleurs, noirs et blancs p. homme.
Mouchoirs linon batiste à raies.
Dito do do à ourlet.
Dito batiste brodés et festonnes en couleur.
Mérinos noirs triple chaîne (extra).
Mousseline laine noire 5/4.
Dito do do 9/4 de différentes qualités.
Lacets filoselle pour corset.
Crême de Perse.
Pommade surfine.
Crême d'amandes amères, &c., &c.
D. B. MACARTY. 27 mai 238, rue Bourbon.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers bouteilles vides de 22 et de 24 onces, à vendre par B. TALAMON, 31mai 182, rue Royale.

BOUCHONS—60,000 bouchons ordinaires en sacs de 500 et de 1,000. 14,000 bouchons longs fins en balles et en sacs de 500, à vendre par B TALAMON, 31mai 182, rue Royale.

EAU DE VIE—16 demi pipes eau de vie J. J. Dupuy, de preuve. 20 quarts de pipes eau de vie J. Ducastaing & Co, 15 do do do Castillon 1825 1re preuve, 2 demi do do Seignette 4me preuve, à vendre par B. TALAMON, 31mai 182, rue Royale.

HUILE D'OLIVE—30 paniers de la marque J. Plagniol, 24 onces. 15 paniers de la marque J. Plagniol 1/2 bouteilles, à vendre par B. TALAMON, 31mai 182, rue Royale.

ACIDE sulfurique en excellent ordre; do nitrique do do; ammoniaque liquide et concrète; esprit de nitre dulcifié; quinine; huile d'ergot et ergotine, &c, &c, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, 19mai 37, rue Tchoupitoulas, enc. Natchez.

SALSEPAREILLE HONDURAS—8 balles salsepareille Honduras, à vendre par P. CUSACHS, 25mai enc. Condé et St-Philippe

CHARGEMENT de chaux—16 barriques chaux de Thomaston, en déchargement du brick Susan Ingraham, à vendre par JOHN STROUD & Co, 24 mai 146, Commune.

A Vendre par le soussigné, en débarquement du navire Remittance, venant du Havre, 3 tonneaux fromage de Gruyère, N. DUBOUYT, 17 mai 13, Toulouse.

EAU DE VIE de pêches et Merises: 25 barils de merise; 10 do eau-de-vie de pêche; 20 do noir d'ivoire, en magasin et à vendre par F. ROUMIEU, 17 mai 22, rue St-Louis.

30 Balles racines Salsepareille; 20 do Jalap; 4 caisses vanille, en débarquement de la goëlette Henry, de Tampico, ayant droit au drawback, à vendre par TH. HAILLY BLANCHARD & CO 29 mai—16f 93, rue de la Douane

[illegible] FRERES, No. 161, RUE DE CHARTRES, Encoignure Toulouse. Magnifique [illegible] d'une grande variété de bonnes [illegible] de Saxonie, parfumerie, [illegible]

[illegible] ... No 75, rue Tchoupitoulas ... [illegible]

BOUCHONS—[illegible] WYLIE & EGANA, 16 mars 50, rue Bienville

VIN rouge—6000 caisses Margaux, en magasin et à vendre par RAYMOND CABUZAC, 21 mars 34, Vieille Levée.

**Remède magique de Dalley.**

☞ Le seul véritable porte toujours sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars☞

*IMPORTANT A LA SANTE.*

☞ Les familles ne doivent pas négliger d'avoir constamment sous la main, quelques bouteilles de cette admirable composition nommée **Sirop carminatif de Billing**; surtout à ce moment de l'année où les chaleurs occasionnent si fréquemment des dérangements d'intestins. En voici la raison. Le système étant débilité par la chaleur, la digestion n'a pas assez d'activité pour disposer des aliments avant qu'ils ne soient putréfiés, ceci occasionne la formation dans l'estomac d'un acide particulier, qui cause ces horribles maladies nommées dissenterie, cholera morbus, inflammation des intestins, &c. Au premier symptôme d'irritation dans les intestins, on doit avoir recours au remède que nous présentons au public, dont les succès sont incontestés.

Du Rev. A. NEWTON, D. D.

Dr Billing—cher Monsieur, ayant fait usage de votre sirop carminatif dans ma famille, je suis heureux de pouvoir le recommander comme un excellent et infaillible remède. Je crois que toutes les familles devraient en avoir constamment à leur disposition, afin de combattre la maladie pour laquelle il est préparé.

Je suis, &c, A. NEWTON.
Clinton, Mississippi, 17 janv. 1846.

A vendre en gros et en détail par le propriétaire, O. O. WOODMAN, Vickburg, Miss.

Dépot du Sud et agence en gros, chez D. HANSBROUGH, 72, rue du Camp.

A vendre chez WELD & Co, 72, rue du Camp; SICKLES & Co, 94, rue des Magasins et 40, rue du Canal; NATHAN JARVIS & Co, 20, rue Commune; A. OLIVER & Co, encoignure Bienville et Chartres; G. N. MORRISON, 12, rue des Magasins, J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres; J. LILADO, 27, rue Condé entre Ste-Anne et Dumaine. 25mai

**Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.**
Dépôt chez P. A. BERTRAND,
*Encoignure Royale et Bienville.*

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique. 19 nov

## SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg.

10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.

Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser au dépôt, chez CHEVALIER, Md de papier peint, 17 mai—☞ rue de Chartres, 168.

**Mandeville, Lewisburg et Madisonville.**

Paquebot régulier partant chaque jour pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville et correspondant avec les voitures pour Covington. Le nouveau et magnifique bateau à vapeur L'OLIVIA, capt. J. C. O. Grady, construit expressément pour la navigation du lac Pontchartrain, réunissant tous les accommodements désirables, fera pendant l'été les voyages comme suit, quittant le wharf du chemin de fer du lac Pontchartrain

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Lundi après l'arrivée des chars de | 2 h. 1/2 ap. midi | | | |
| Mardi | do | do | 2 h. 1/2 | do |
| Mercredi | do | do | 2 h. 1/2 | do |
| Jeudi | do | do | 2 h. 1/2 | do |
| Vendredi | do | do | 2 h. 1/2 | do |
| Samedi | do | do | 4 h. | do |
| Dimanche | do | do | 8 h. | du matin |

MADISONVILLE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Mardi | do | do | 8 h. | du matin |
| Mercredi | do | do | 8 h. | do |
| Jeudi | do | do | 8 h. | do |
| Vendredi | do | do | 8 h. | do |
| Samedi | do | do | 8 h. | do |
| Dimanche | do | do | 8 h. | do |
| Dimanche | do | do | 4 h. | du soir. |

Pour autres informations, s'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, 3juin—5m 17 & 19, rue St Louis.

LA Société existant ci devant entre les soussignés, en cette ville, sous la raison de GARTHWAITE, PAYAN & Co. est dissoute de ce jour par consentement mutuel. Le nom de la Société ne sera employé que pour la liquidation.

J. C. GARTHWAITE,
THOMAS C. PAYAN,
HENRY G. DAREY,
E. D. CRANE.

Nlle-Orléans, 1er juin 1848.

Les soussignés ont contracté une société sous les noms et la raison de THOMAS C. PAYAN & Co en cette ville, et sous ceux de Crane, Payan & Co, à Newark (New Jersey); ils se chargeront comme ci devant de la confection et de la vente, en gros et en détail, d'habillements de modes, au même endroit No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, bâtisses Paulding.

THOMAS C. PAYAN,
E. D. CRANE,
JOHN C. LITTELL.

Nlle Orléans, 1er juin 1848.

**THOMAS C. PAYAN & CO,**
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail, **d'Habillements,**
No. 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille-Levée,
BATISSES DE PAULDING.
**Manufacturiers:**
CRANE, PAYAN & CO, No. 133, Market Street, 1er juin—6m NEWARK, New Jersey.

**CHARONAGE DE PHILADELPHIE.**

LES soussignés, agents de la manufacture de WILSON CHILDS & CO, Philadelphie, ont maintenant en débarquement et en magasin, un grand assortiment de charronage de toute espèce: 75 paires roues de charrettes à bœuf et à cheval, de 2 à 5 pouces de jantes, 6 paires roues extra-fortes pour dray, 4 sur 1 de jante; 15 waggons à chevaux et à bœufs, avec et sans corps, différentes dimensions, 13 charrettes légères à flèches; 100 brouettes avec côtés, 50 brouettes à terre.

Le stock ci dessus sera augmenté par les arrivages fréquents de Philadelphie, qui nous mettront à même d'offrir aux habitants et aux marchands un plus grand assortiment de ces articles qu'on en ait offert sur ce marché. Les prix seront raisonnables, les conditions sont libérales, et toutes les marchandises sont garanties.

EMERSON, TOURNE & CO. 1 juin 115, rue Tchoupitoulas

**HOTEL DE BILOXI.**

Cet Hôtel, situé sur la propriété de John Nixon, sera ouvert aux pensionnaires et baigneurs le 8 juin 1848. Toutes les dispositions et améliorations nécessaires ont été faites afin d'y recevoir convenablement les personnes qui voudraient le visiter. On y trouvera aussi une buvette, un billard et des écuries pour les chevaux. Les personnes qui désireraient retenir des chambres à l'avance pourront s'adresser au soussigné, à Biloxi.

A dater du 20 courant, on pourra y recevoir des pensionnaires, mais la maison ne sera régulièrement ouverte qu'à l'époque indiquée ci-dessus.

15 mai—1m JOHN W. NIXON.

**PLANTES ET ARBRISSEAUX.**
No 11, rue de la Commune.

Le soussigné a en vente une grande quantité de plantes et d'arbrisseaux, en diverses variétés; des racines de fleurs bulbeuses de Hollande, telles que double-hyacinthe, amaryllis, tubéreuse, &c, &c. Aussi des graines à fleurs des plus grandes beautés, qu'il vendra à bien meilleur marché que tout autre marchand de cette ville, attendu qu'il veut en terminer avant l'ouverture de son nouvel approvisionnement.

Il vend aussi des graines potagères des meilleures qualités et au plus bas prix. Wm DINN, 15av 11, rue Commune.

MADAME ROBERT, rue Royale, à l'encoignure de la rue Toulouse, a l'honneur de prévenir les dames qu'elle a reçu par les derniers navires venus du Havre, un superbe assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE en tout genre.

Cette marchandise arrivant beaucoup trop tard, Madame R. se décide à la vendre à 40 0/0 au-dessous du cours. 27 mai—10

**Changement de domicile.**

LE soussigné a transféré son domicile du No. 37, rue du Canal, au No. 17, rue de Chartres, où il ouvrira aujourd'hui, à midi, son riche assortiment de modes, nouveautés, objets de toilette, parfumerie, etc. Il invite les Messieurs et les Dames à venir le visiter. D. F. WAYMOUTH, 19jan 17, rue de Chartres

A VENDRE chez V. Hebert, rue de Chartres—**LE WHIP POOR WILL OU LES PIONIERS DE L'OREGON**, par Amédée Rouis, Louisianais. 26mai—2m

*Histoire de Trente Heures.*

HISTOIRE de la Révolution de février 1848, par Pierre et Paul. En vente chez V. HEBERT, libraire, 26mai 149, rue de Chartres

**Révolution de 1848.**

HISTOIRE REPUBLICAINE illustrée de la Révolution de 1848, ou recueil authentique, anecdotique des glorieuses journées (22, 23 et 24 février) immortalisées par la victoire du peuple. En vente à la librairie de V. HEBERT, 26mai 149, rue de Chartres

**VICOMTE DE BRAGELONNE.**

LA neuvième livraison de cet intéressant ouvrage, faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt ans Après, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 25av 149, rue de Chartres.

P. S. Les Nos de 5 à 8, arriérés sont arrivés.

VIN—30 barriques vin rouge Montferrand,
20 barriques vin rouge St Julien Medoc,
50 do vin rouge vieux do
30 do do do do extra St Emilion,
10 do do do do do Château Lafitte,
90 demi barriques vin rouge vieux St Julien,
200 caisses vin rouge Château Margaux,
50 do do do vieux St Julien,
100 do do blanc Haut-Sauterne et Haut-Barsac,
15 do absynthe suisse, 15 do kirsch do
200,000 bouchons fins 100,000 do do pointus,
10,000 do pour damejeannes, 60 caisses vieux Cognac, 4 1/4 pipes vieux Cognac.

Liqueurs, anisette, fruits à l'eau-de-vie, marasquin, caraçao, damejeannes, &c., &c., à vendre par DUBUCH F., 77, rue St Louis, 30 mai entre Bourbon et Royale.

3 balles drap bleu. 4 caisses bobines fil 200 yardes, par 1000 douz., ayant droit au drawback. DUFOUR, DURAND & Co, 30 mai 25, rue de Chartres.

1000 pièces brin coton par 9 yardes. Un grand assortiment de dentelles bobinet de 1 pouce à 3 1/2 de large. 30 caisses coton blanc de 3/4, 7/8, 4/4. DUFOUR, DURAND & Co, 30mai 25, rue de Chartres.

20,000 BRIQUES ANGLAISES—50 paquets de tôle, en débarquement du navire Jno. Cummings, de Liverpool, à vendre par S. MASPEREAU & Co, 30 mai No 92, rue Condé.

CIGARES PRINCIPES—Qualité supérieure, en débarquement du steamboat, en déchargement du brick Tiel, et à vendre par J. M. CABALLERO, 3 juin 32, Vieille-Levée.

CIGARES REGALIAS—32,000 cigares regalias en déchargement du brick Tiel, de la Havane et à vendre par J. M. CABALLERO, 3 juin 32, Vieille-Levée.

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] AUG. MOLIER, [illegible]

A VENDRE—Un moulin à sucre vertical, cilindre de 28 X 30. Chaudières à sucre de dimensions assorties, en fer fondu et battu, par WYLIE & EGANA, 3 mai 60 Vieille Levée encoig. de la Douane

**LANGUES MODERNES.**
MÉTHODE DE VIVE VOIX.

J. S. DE PALOS, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange Place), entre les rues Douane et Canal, vis à vis la Poste. Sa méthode d'enseignement mérite l'attention des personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues et les parler couramment. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 à 8 heures du soir. 5av—2m

**SALON DE CREMES A LA GLACE.**

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis, qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CRÊME A LA GLACE, situé rue St Charles, à une porte de la rue Gravier, et vis à vis l'Eglise du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crêmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crêmes, suivant la saison ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le comfort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin, au dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.

Le salon de crême sera ouvert jeudi, 25 courant, et des airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.

22 mars—3m. LAZZARO DANCEWICH.

**HOTEL et JARDIN,**
*Une des plus délicieuses résidences du Sud.*
**L'Hotel et les Jardins de Carrollton**
A cinq milles et demi de la rue du Canal à la Nlle-Orléans, en s'y rendant par le rail-road de Carrollton.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est parfaitement préparé à recevoir un nombre limité de PENSIONNAIRES, par jour, semaine, ou mois. Termes—$2 par jour; $10 par semaine; $32 par mois.

On peut avoir à déjeuner, à dîner ou à souper à toute heure.

En outre des vins et liqueurs, qui sont des meilleures qualités, on sert au salon et aux jardins des Crêmes à la glace, Sorbets, Limonades et du Soda.

☞ Les salles à manger et le restaurant sont sous la surveillance de M. FOUCHET, avantageusement connu à la Nlle-Orléans et à la Mobile.

☞ Il y a des billards, des ten pin alleys et quilles. Les écuries peuvent admettre trente chevaux.

N. B. Le Jardin a fleurs, qui tient à l'hôtel, a une étendue de dix arpents, est disposé avec beaucoup de goût, et surpasse en beauté tous ceux qui se trouvent aux Etats-Unis.

En s'adressant au jardinier, on peut obtenir des BOUQUETS de toutes variétés.

Le Propriétaire de l'Etablissement sollicite le patronage des Visiteurs, et leur promet que rien ne sera négligé pour leur être agréable.

☞ Les Pensionnaires réguliers de l'hôtel pourront obtenir pour $3 des billets du rail-road qui leur serviront tout un mois, du 1er juin au 1er juillet. 11mai—auSep JAMES DURNO.

**PAVILLON ST-ANTOINE.**

COURVOISIER & Co, préviennent le public que dimanche 28 du courant, ils feront l'ouverture de leur Pavillon, où ils s'empresseront d'offrir aux vrais amateurs des Glaces et Sorbets, qui, tant par le parfum que par les soins et l'habileté de leur confection, ne le céderont à aucun autre.

Les embellissements nouveaux faits à ce jardin, ainsi qu'un service qui ne laissera rien à désirer, doivent leur assurer, pour cette année comme par le passé, un patronage dont ils feront toujours jaloux et fiers. 25m

**Grande Promenade musicale**
Et Salon fashionable de Crême à la Glace,
A L'ARMORY HALL, RUE DU CAMP.

Le propriétaire a l'honneur d'annoncer au public qu'afin de rendre son salon plus agréable, il vient d'engager une compagnie de musiciens qui exécutera la musique la plus nouvelle. On y trouvera de plus les meilleurs rafraichissements, tels que crêmes à la glace, sorbets, &c. Le propriétaire espère que la supériorité de ses produits et de son salon lui mériteront la préférence du public.

Fournitures faites pour soirées ou familles dans le plus bref délai.

N. B.—Lorsque le grand salon sera occupé pour bals ou concerts, le public sera admis et servi dans la salle à manger, qui est aussi vaste et fraîche. 23 mai—1m

**WM. L. BURGESS & Co.,**
**Marchands Commissionnaires**
*Marchands de Foin, Mais, Avoine, et Produits de l'Ouest.*
**No. 11, Front-Levée,**
Entre les rues Douane et Bienville,
NOUVELLE-ORLEANS.

☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises. 3 mai

MME. BOYER, informée que le bruit a été répandu qu'elle devait quitter la Nouvelle-Orléans pour aller se fixer à New-York, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que ce bruit est dénué de tout fondement et qu'elle continuera à résider dans cette ville, à laquelle sont attachées toutes ses sympathies par un séjour de 17 ans, et la constante bienveillance dont elle a toujours été entourée dans l'exercice de sa profession. 23 mai☞

**J. E. LOBRE & CO.,**
**MAGASIN DE MERCERIE ET DE JOUETS,**
*84 rue de Chartres, entre Bienville et Conti.*

OFFRENT aux Dames l'un des plus grands choix de mercerie qui se trouve en ville, tels que Fil, aiguilles, boutons de nacre, soie, galon, lacets soutache, rubans, cotons floche, agraffes, cordonnets, gants filets, mitaines, bas et 1/2 bas d'enfants, bretelles, jarretières, sacs, bourses, corsets, dentelle coton, parfumerie, savons, eau de Cologne, brosses à dents, peignes d'écaille, perles d'acier, éventails, laine zéphir, dessins canevas et aiguilles à broder, ainsi qu'un très grand choix de jouets. Tous ces articles à des prix modérés. 24m

PERDU OU EGARE—Le Certificat 453, pour 25 actions du fond capital de la Banque des Mechanics and Traders, daté du 15 avril 1835, en faveur d'Alex. Gordon. Avis est par le présent donné qu'application a été faite à ladite Banque, afin d'obtenir un autre certificat desdites actions. 24mai—15f

DEMANDE D'UNE COUTURIERE.—On demande à acheter une domestique de 18 à 25 ans, bonne couturière de famille, parlant français et anglais. S'adresser au No 28, rue de Chartres. 1er juin—6f

*Avis aux consignataires de poudre, de la Nouvelle-Orléans.*

JE, soussigné, gardien de la poudrière, annonce que dorénavant je ne recevrai pas de caisses de poudre clouées en fer, vu les accidents qui pourraient en résulter, attendu que l'on peut employer des clous en cuivre. D. FAUCIER, 25mai—4fen30j Gardien

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés:
232 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces, marque Plagniol véritable.
125 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque.
37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcelin Sue.
150 potiches huile d'Espagne, de un gallon un quart chaque. J. F. BERCIER & Co, 31 mai 34 Vieille Levée

**Bottes, Souliers et Brodequins.**

En déchargement du navire Miltiades, et en magasin, comprenant un assortiment complet de marchandises fraiches, à vendre par FROST & Co, 31 mai 18, rue des Magasins

EN Magasin, d'importation antérieure.
60 barriques vin St Julien.
50 do do vieux diverses marques.
40 do do bon ordinaire pour famille
50 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac.
10 1/4 barils cognac vieux marque Le Coq.
30 barils Madère, 80 barils Porto.
35 barriques vin de Bourgogne vieux.
150 caisses véritable absinthe Suisse.
30 do absinthe Sauvageot et Bruneton.
50 do kirsch do do
50 do fraises et framboises dans leur jus
200 do fruits à l'eau de vie, prunes poires abricots.
100 do cerises à l'eau de vie
50 do vin blanc 24 1/2 bttes.
50 do do rouge do
40 do et 12 octagones eau de fleur d'oranger
15 balles de 30,000 bouchons pointus.
N. DUBOUYT. 17mai 13, Toulouse.

COUTIL BLEU—75 caisses coutil bleu d'Amoskeag, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 5mai 90, rue de la Douane

INDIENNES—100 caisses indiennes d'une variété de dessins et de staples, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 5mai 90, rue de la Douane.

GINGHAMS—6 caisses ayant droit au drawback, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 5mai 90, rue de la Douane

TOILE BRUNE A DRAPS—100 balles New-York mills; 50 balles Hamilton; 20 balles Otis; 50 do Thorndikes, en magasin et à vendre par DE FOREST & CO, 5mai 90, rue de la Douane

CHAMPAGNE—300 paniers vin de Champagne, de diverses marques à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 8 mai 17 et 19, rue St Louis

VIN—70 barriques St-Julien—70 do Queuac, 1500 caisses vin rouge différentes marques, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 8 mai 17 et 19, rue St-Louis.

EAU DE VIE—80 quarts de pipes eau de vie P. H. Godart; 40 do do M. Castillon 1825; 11 demi do do J. J. Dupuy; 11 quarts do do; 10 demi do Cornie et Martin, 10 quarts do do; 5 demi do M Castillon; 15 do A. Seignette; 6 quarts do do, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co, 8 mai 17 et 19, rue St Louis.

ABSINTHE—195 caisses absinthe des marques Dubois, Pen & fils, Yersin et Lecoultre, Pauvajol et Brunetou, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 8 mai 17 et 19, St Louis.

POIS—1200 boites pois verts; 1000 demi do do, à vendre par E. ROCHEREAU & Co, 8 mai 17 et 19, rue St Louis.

VIN BLANC—70 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 8 mai 17 et 19, rue St-Louis.

**$20 DE RECOMPENSE.**

S'est absenté de chez son maître, le 14 mai, le mulâtre JOE, américain, âgé de 30 ans, taille 5 pieds 8 pouces; maigre de la figure, parlant un peu le français et ayant un peu de barbe.

La récompense ci-dessus sera payée à qui le logera dans une des geoles de cette ville. Paroisse St-Bernard, 30 mai 1848. 30 mai—6f H. DARCANTEL.

**$50 de Récompense.**

PARTI marron jeudi 4 mois, du marché le griffe PAUL WILLIAM, âgé de 30 ans, taille d'environ 5 pieds et demi, figure ronde, les yeux noirs vifs, jolies dents et fronçant les sourcils quand il parle; bien connu comme marchand de légumes. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geoles de la ville. Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. E. C. L. LE BRETON. 30 mai—☞

**$10 DE RECOMPENSE.**

Parti marron de chez le soussigné, dans la nuit de dimanche 28 mai courant, le nègre [illegible] ... [illegible] ... parlant ... [illegible]

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geoles de la ville, ou le ramènera chez DESDUNES PONCY, 30 mai☞ Rue Dumaine, entre Levée et Condé